



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 69172

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le devenir de l'amiante. Le combat mené depuis quelques années, pour la dépollution de ce qui pourrait contenir de l'amiante est satisfaisant même s'il n'est pas fini. Cependant, il est préoccupant que ce produit toxique soit très majoritairement enfoui dans un centre alors que la dangerosité demeure. Il existe un procédé, l'inertage, qui supprime toute la dangerosité de l'amiante à un prix de revient compétitif. Il lui demande si des mesures incitatives à l'utilisation de ce procédé sont envisagées.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux filières d'élimination des déchets d'amiante. Il existe actuellement en France deux filières d'élimination de l'amiante dit libre ou friable : l'enfouissement en décharges pour déchets dangereux (11 sites en France) et la vitrification (1 site implanté dans les Landes). Une des conditions fondamentales à une bonne gestion des déchets amiantés est d'éviter l'exposition des générations actuelles et futures à l'amiante. Comme le précise le rapport du professeur GOT datant de 1998, les conditions de stockage dans les centres d'enfouissement pour déchets dangereux « sont satisfaisantes compte tenu de l'insolubilité et de la stabilité du produit ». Les deux filières d'élimination répondent donc de manière durable à l'exigence de non-exposition grâce à la mise en place d'une couverture, à l'instauration de servitudes dans le cas du stockage et à la destruction des fibres d'amiante dans le cas de la vitrification. Néanmoins, au niveau environnemental, cette dernière filière présente l'inconvénient de consommer une énergie considérable. Il convient avant tout d'apprécier toute nouvelle création de site d'élimination des déchets d'amiante friable par enfouissement ou inertage au regard des besoins et des capacités d'élimination déjà existantes en France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69172

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6529

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8170